

Mers/Indre-Nohant ext. du sentier des Maitres Sonneurs au pays de G.

Sand



Visorando



Trace n° 60791882

Une randonnée proposée par Sur les pas des Maîtres Sonneurs

Etape (4) Mers/Indre-Nohant de l'extension du sentier "**Sur les Pas des Maîtres Sonneurs entre Berry Et Bourbonnais**" au pays de George Sand qui parcourt les lieux décrit dans les dernières veillées du roman Les Maitres Sonneurs mais également les deux romans "**La Mare au Diable**" et "**Le Moulin D'Angibault**"

Durée	5h 25	Difficulté	Facile
Distance	17,34 km	Retour au départ	Non
Dénivelé positif	152 m	Activité	Pédestre
Dénivelé négatif	117 m	Commune	Mers-sur-Indre (36230)
Point haut	236 m		
Point bas	172 m		

Description

(D) Départ de la mairie de Mers sur Indre prendre la rue George Sand par la droite puis l'allée du moulin à gauche continuer sur le chemin et traverser la Vauvre, remonter en face virer à droite et prendre le chemin à gauche et l'ancienne voie ferrée su environ 1,2km.

(1) A la D49 prendre celle-ci par la droite et la suivre jusqu'au village de Montipouret. Traverser celui-ci tout droit par la rue du champ de foire

(2) Prendre à la sortie du village à la Pouge (balisage jaune) une petite route à droite suivre cette route, traverser la Vauvre et prendre en face à la D41. Au broquet virer à gauche

(3) A 300m prendre un chemin sur la gauche puis 300m après un ruisseau de nouveau à gauche et de nouveau à gauche, traverser une petite route, virer à gauche avant Courtillet et continuer sur le même chemin en laisant les routes à droite et chemin à gauche.

(4) Traverser une petite route et continuer sur la route en face passer sur le pont de la Vauvre

(5) Prendre à droite pour aller jusqu'au Moulin d'Angibault

(6) Aprè la viste revenez sur vos pas et reprendre la route au point 5 par la droite suivre celle_ci jusqu'au premier chemin à droite qui mène au Montet prendre sur 100m la route et reprendre le chemin en face et rejoindre la D49

(7) Prendre la D49 par la droite et aussitôt le chemin à gauche qui mène à une petite route au Gayas et croisement suivant prendre le chemin en face

(8) Au Chétif bois continuer en face au croisement de chemins (Ne plus suivre le balisage jaune qui continue sur la gauche). Traverser une route rejoindre Beupin prendre à gauche traverser l'ancienne voie ferrée et virer à droite

(9) Prendre le chemin à gauche et traverser l'Indre et un bras de celle-ci à Gué à la route prendre à droite et aussitôt à gauche remonter jus qu'à la route qui mène au bourg de Vic par la droite (suivre le balisage jaune jusqu'à Nohant)

(10) A vic prendre la route des planches après 2 virages prendre un chemin à gauche qui tourne à gauche à 600 m puis à droite et de nouveau à gauche jusqu'à la Croix des Boisseaux

(11) A la Croix des Boisseaux prendre le chemin à droite et la route à gauche qui mène à Nohant

(A) Arrivée place de l'église Ste Anne à Nohant

Points de passages

- D Mairie de Mers sur Indre**
| N 46.658634° / E 1.881134° - alt. 180 m - km 0
- 1 D49**
| N 46.656189° / E 1.903142° - alt. 179 m - km 1.91
- 2 La Pouge**
| N 46.644763° / E 1.899838° - alt. 211 m - km 3.25
- 3 Chemin après les Broquets**
| N 46.631967° / E 1.884732° - alt. 198 m - km 5.39
- 4 croisement de 4 routes**
| N 46.623693° / E 1.898636° - alt. 199 m - km 7.41
- 5 Pont de l'Aubray**
| N 46.626114° / E 1.904242° - alt. 182 m - km 8.02
- 6 Moulin d'Angibault**
| N 46.624787° / E 1.9073° - alt. 182 m - km 8.3
- 7 Le Montet**
| N 46.628882° / E 1.913563° - alt. 213 m - km 9.69
- 8 Le Chétif bois**
| N 46.636734° / E 1.928787° - alt. 194 m - km 11.25
- 9 La Planche**
| N 46.63445° / E 1.948719° - alt. 186 m - km 12.96
- 10 Vic**
| N 46.638503° / E 1.959136° - alt. 236 m - km 14.32
- 11 La Croix des boisseaux**
| N 46.632269° / E 1.965351° - alt. 230 m - km 16.05
- A Place de l'église Ste Anne à Nohant**
| N 46.625697° / E 1.975173° - alt. 212 m - km 17.34

Informations pratiques

A proximité

(1) Voie de chemin de fer Ce chemin emprunte l'ancienne voir ferrée Chateauroux / La Chatre / Montlucon mise en service en 1884

(2) L'église Saint-Martin La partie la plus ancienne de l'édifice est le chœur, que l'on peut dater du XIIe siècle. Le chœur est voûté d'un berceau brisé et comporte plusieurs chapiteaux romans. A l'entrée sud, une peinture murale de la fin du Moyen âge est visible mais difficile à interpréter. Le reste du monument a été reconstruit entre 1480 et 1530.

(6) **George Sand et le Meunier d'Angibault** C'est lors d'une balade à cheval que George Sand découvre un charmant moulin qui va lui servir de cadre pour écrire l'histoire du grand Louis, meunier d'Angibault. Nous sommes en 1844, lorsqu'elle écrit « le Meunier d'Angibault » qui est d'abord édité sous forme de feuilleton. Ce roman véhicule des idées de partage, de biens communs dans lequel George Sand décrit la propriété privée comme du vol.

Il était une fois, l'histoire du Meunier d'Angibault Marcelle de Blanchemont, veuve d'un baron qui ne lui a laissé que des dettes, pense pouvoir épouser un ouvrier, nommé Henri Lemor, malgré les préjugés de classe de ce dernier. Mais Henri s'enfuit et se cache au moulin d'Angibault. Marcelle considère ce départ comme un manque d'amour. Dans le voisinage du château de Blanchemont vit un riche paysan, Bricolin, paysan cupide qui empêche ses filles de se marier selon leur cœur. L'ainée, Louise, est devenue folle de chagrin car son père lui interdit d'épouser un jeune homme, qu'il ne trouvait pas assez riche. La cadette, Rose, est amoureuse de Grand-Louis, un meunier pauvre d'Angibault et souffre en silence. S'étant prise d'affection pour le couple, la baronne de Blanchemont, vient à son aide. Marcelle passe un marché avec Bricolin. Elle lui cédera son château s'il consent au mariage de Rose et du meunier. Par bonheur, Grand-Louis rentre en possession d'une petite fortune qui permet de mettre tout le monde d'accord. Le meunier épouse Rose et Marcelle, Lémor. Ils travailleront tous ensemble, en harmonie.

Le Moulin d'Angibault Bordé par la Vauvre, affluent de l'Indre, le dernier moulin de l'Indre en état de farine permet d'effectuer un véritable voyage dans le passé au travers de la découverte de la meunerie et de l'habitat traditionnel du XVIIIème. Au cœur d'une nature préservée, le moulin fonctionne toujours grâce à la seule force de l'eau. La pièce de vie du meunier a été reconstituée afin que chacun puisse toucher du doigt un quotidien et un savoir-faire ancestral. Mêlant nature, patrimoine et activités de loisirs, ce site offre également une prairie de 7 ha, parsemée de chênes centenaires et d'autres essences

(10) **L'église romane de St Martin de Vic** Fleurons du patrimoine roman français, ces fresques du XIIème siècle ont été réalisées a fresco : les pigments sont apposés directement sur un enduit frais composé de chaux et de sable. Redécouvertes sous plusieurs couches de badigeon en 1849, elles seront classées au rang des monuments historiques grâce à l'intervention déterminante de George Sand auprès de ses relations. Si vous voulez en savoir plus, un guide sur les fresques est disponible dans les offices de tourisme. 4 Sentiers boisés Plongé dans le début de la Vallée Noire, ce sentier vous offrira un spectacle de végétation touffue. Des têtards renouvelés prennent chaque année une intensité extraordinaire

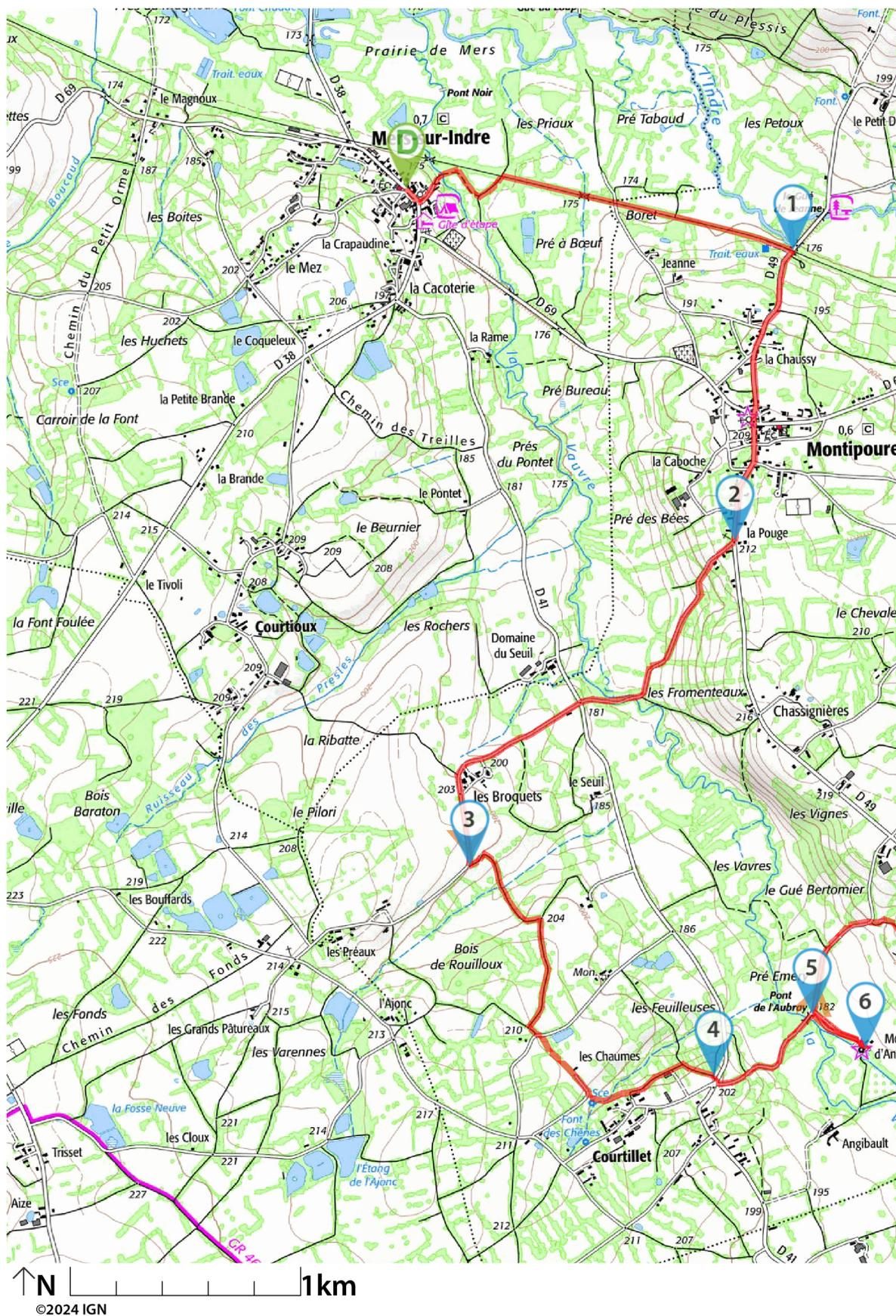
(11) **La Croix des Boisseaux** L'usage d'élever des croix ou des calvaires à l'entrée des villages ou dans les carrefours était très fréquent dans les territoires ayant appartenu à des abbayes bénédictines. La plupart de ces modestes monuments conservent le souvenir d'un fait : mort accidentelle, départ ou retour d'un pèlerin, signe d'expiation ou de protection

Donnez-nous votre avis sur <https://www.visorando.com/randonnee-60791882/>

En savoir plus : *Sur les pas des Maîtres Sonneurs - 69 rue de la libération 18370 Chateaufort*

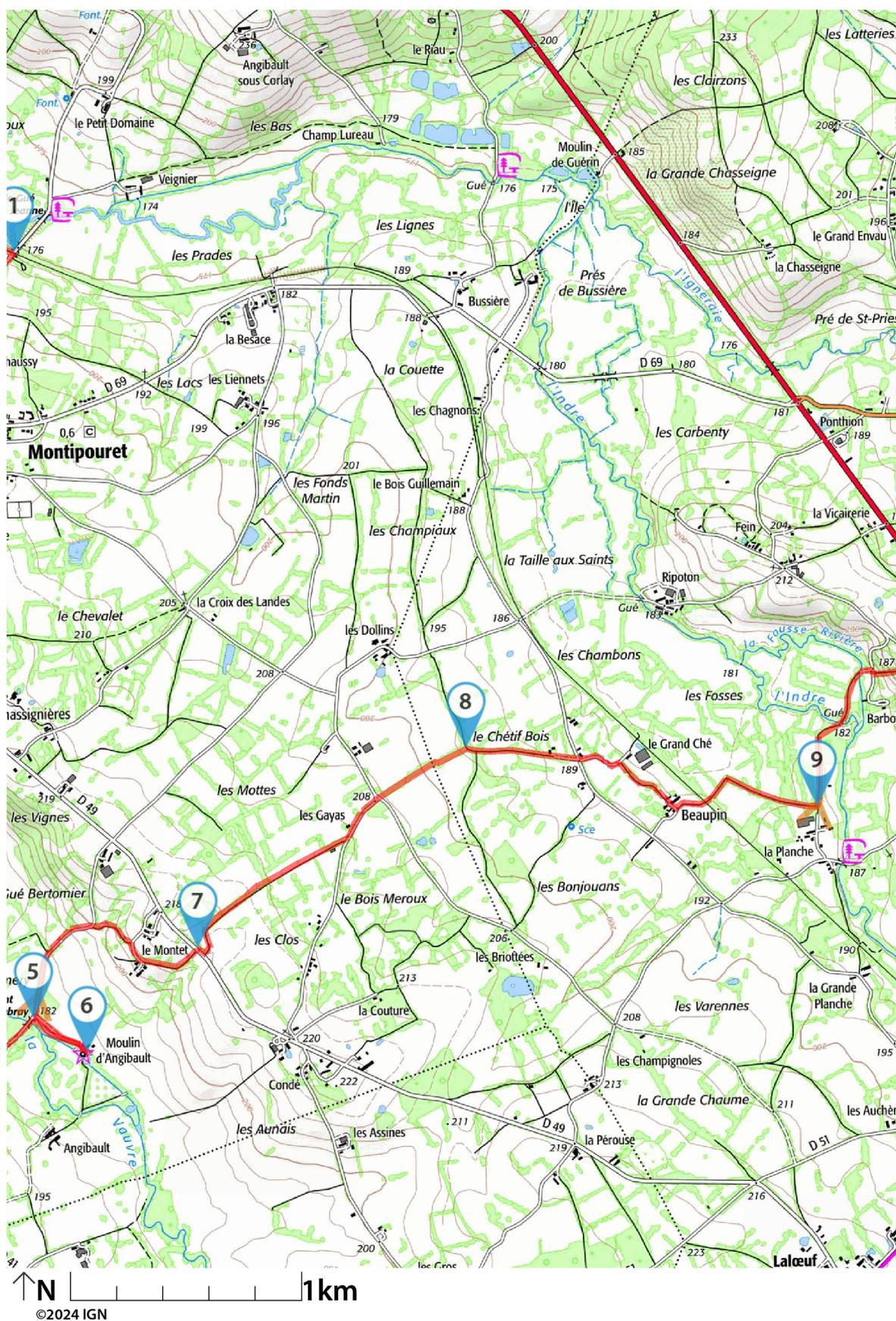
Tel : 02 48 61 39 89 - Site internet : <https://www.sentiermaîtresonneurs.com>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



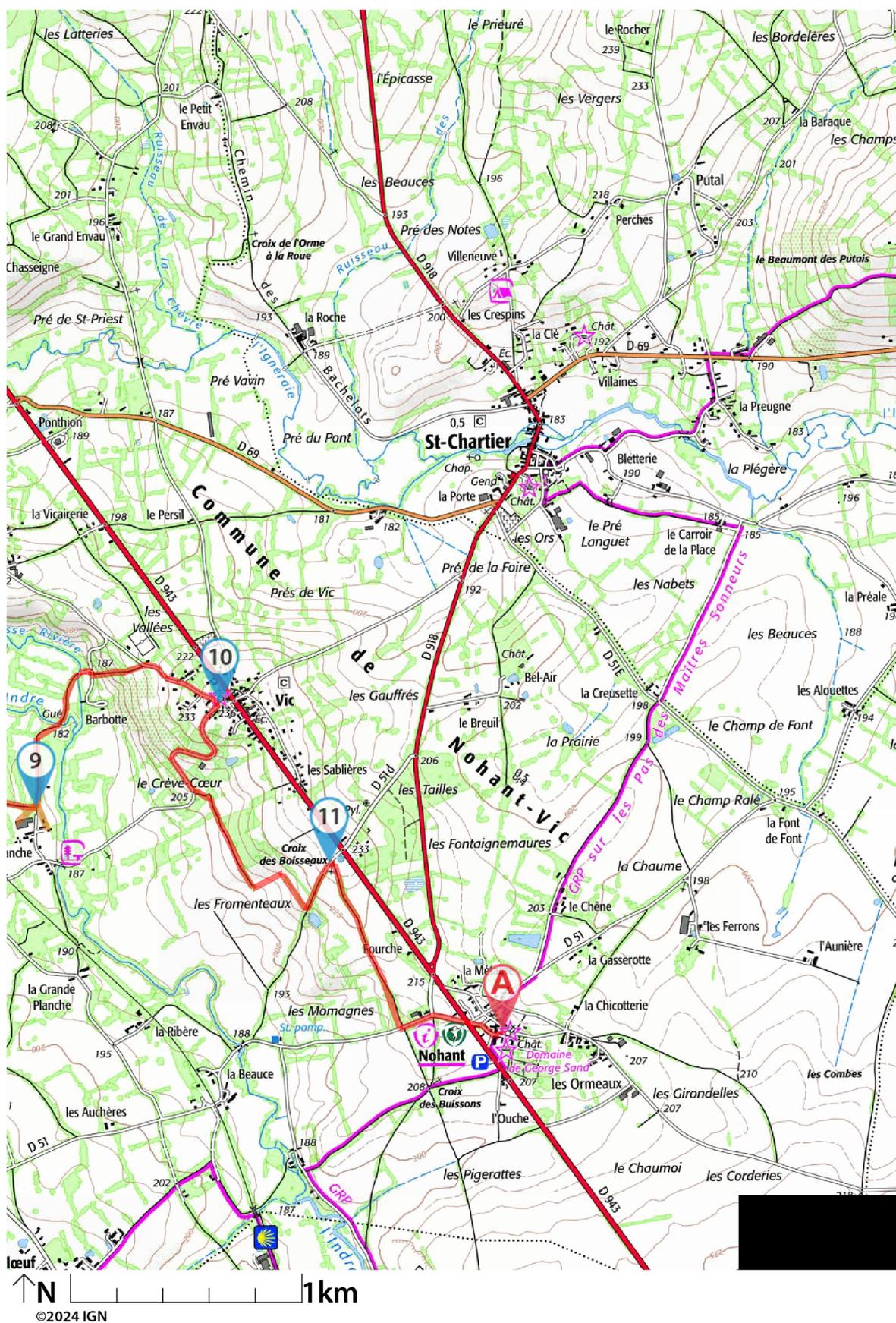
Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

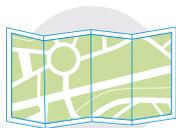
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne au projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



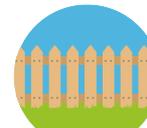
RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.